

**COMMUNE DE FREHEL**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 29 février 2024**

**Date de convocation :** 23 février 2024

**Date d'affichage :** 23 février 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 18

**Nombre de Conseillers présents :** 12

**Nombre de Conseillers votants :** 14

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Etaient présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** Mme BRIARD pouvoir à M SECRETAIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET

**Etaient absents :** MM RENOUARDIERE, GREBERT, BELLANGER, LEMOINE

Mme MARTIN est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR :** Mme MOISAN

**DELIBERATION N° 2024-2-008 : Arrêt du projet d'implantation d'écluses à la Carquois**

Le projet d'implantation d'écluses à la Carquois a fait l'objet d'une présentation et acceptation par les élus, d'une expérimentation et d'une validation d'implantation par le Conseil Départemental. Il convient d'arrêter définitivement ce projet pour un coût total de 28 573,44 € TTC et d'en autoriser la réalisation, ainsi qu'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Département.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet présenté d'implantation d'écluses à la Carquois pour un coût total de 28 573,44 € TTC,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Département pour l'implantation d'écluses à la Carquois,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Mme MOISAN

Le secrétaire de séance,

Mme MARTIN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 01/03/2024

Le Maire,

Michèle MOISAN